



Paris, le 26 janvier

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Antoine KARAM - Sénateur de la Guyane

ANTOINE KARAM

PROJET DE LOI SUR LA BIODIVERSITE : LE SENAT ENRICHIT
LE TEXTE ET AUTORISE LE PROTOCOLE DE NAGOYA

Mesdames, Messieurs,

SENATEUR
DE LA
GUYANE

Le Sénat a adopté, ce mardi 26 janvier, le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

COMMISSION
DES AFFAIRES
ETRANGERES
DE LA DEFENSE
ET DES
FORCES ARMÉES

Lors des débats, la Haute Assemblée a autorisé à la quasi-unanimité le protocole de Nagoya, signé en 2011, qui organise le partage équitable des bénéfices issus de l'exploitation des ressources naturelles et des connaissances traditionnelles. Il a également adopté l'une des mesures phares du projet de loi, la création d'une agence française pour la biodiversité (AFB).

VICE-PRESIDENT
DE LA DELEGATION
SENATORIALE
OUTRE-MER

Antoine KARAM a défendu en séance aux côtés des sénateurs socialistes les intérêts des collectivités d'Outre-mer et de ses habitants.

DELEGATION
SENATORIALE
AUX ENTREPRISES

Les avancées obtenues à l'Assemblée Nationale par ses collègues députés ont tout d'abord été préservées. La représentation des Outre-mer au sein du conseil d'administration de l'AFB a d'ailleurs été confortée malgré une recomposition réalisée en commission.

L'essentiel des amendements signés par le Sénateur concernait l'article 18 relatif au dispositif d'accès aux ressources génétiques et de partage juste et équitable des avantages (APA).

Antoine KARAM et les sénateurs socialistes ont ainsi obtenu un renforcement de l'information des communautés d'habitants pour les procédures d'accès aux ressources réalisées dans un but de recherche. L'amendement du sénateur proposant la restitution de ces mêmes travaux auprès des populations a ensuite été satisfait par l'adoption d'un amendement similaire du groupe écologiste.

Par ailleurs, Jacques CORNANO, Antoine KARAM et certains de leur collègues des outre-mer ont fait adopter six amendements sur ce même article permettant d'allier préservation, restauration et valorisation de la biodiversité, à la création d'emploi, que ce soit en termes de sensibilisation ou d'utilisation durable de la richesse qu'elle constitue.

Enfin, ils ont obtenu que la redistribution des avantages financiers soit effectuée par l'AFB sur une base proportionnelle à la part de biodiversité de chaque



territoire. Pour rappel, 80% de la biodiversité française se trouve outre-mer, dont 50% en Guyane.

Antoine KARAM se félicite de ces avancées notables. Il tient également à saluer la qualité des débats menés en séance autour des questions directement liées aux outre-mer. La Ministre, Ségolène ROYAL, le rapporteur, Jérôme BIGNON, et les sénateurs présents dans l'hémicycle ont fait preuve d'un engagement et d'une volonté de tous les instants pour faire avancer ce texte dans le bon sens, c'est à dire dans l'intérêt de nos concitoyens.

Antoine KARAM